

Présentation du concours PASSERELLE

Depuis un certain nombre d'années, nous observons que de nombreuses écoles de commerce, motivées par la volonté d'enrichir et de diversifier leurs panels d'élèves, ouvrent de plus en plus leurs portes aux étudiants (titulaires d'un second ou troisième cycle) souhaitant se spécialiser dans le commerce, la gestion et le management.

Avoir suivi une formation (universitaire ou scientifique) dans une autre spécialité ne constitue plus, aujourd'hui, un obstacle majeur pour ceux qui tendent à bénéficier, au sein de ces établissements, d'un enseignement de qualité et de haut niveau, d'outils et de moyens pédagogiques adaptés, de stages professionnels qualifiés, d'un environnement de recherche et de formation compétitifs, de diplômes reconnus par le monde professionnel, d'une connexion à l'international, d'associations dynamiques ou de réseaux d'Anciens Élèves actifs... Le processus de recrutement rendu possible par la mise en place d'un système d'admissions parallèles sur titre (en 1^{re} ou 2^e année) préconisé par l'ensemble des filières de l'enseignement commercial se traduit par l'organisation de concours spécifiques plus ou moins équivalents (tous composés d'épreuves écrites et d'épreuves orales).

Actuellement en France, la banque d'épreuves PASSERELLE propose un seul concours et une seule inscription (avec épreuves et coefficients distincts bien entendu) pour chacune des 18 écoles qui y adhèrent. Toutefois, pour se les rendre accessible, il convient d'avoir à l'esprit, que les épreuves qui les composent aujourd'hui ne sont plus réellement conçues pour le niveau auquel les écoles prétendent recruter.

En effet, contrairement à l'idée couramment répandue, le degré de difficulté des épreuves requiert, aujourd'hui, une **véritable préparation** de la part des étudiants. Ces écoles testent, de plus en plus, non seulement le niveau général et la capacité de l'étudiant à suivre un enseignement de fort calibre mais aussi l'acquisition d'un corpus de connaissances. Se familiariser avec les épreuves en se contentant de consulter des annales ne suffit plus aujourd'hui ;

une préparation rationnelle et assidue apparaît comme l'une des clés de la réussite pouvant permettre à tout étudiant d'intégrer l'école de son choix et de prolonger ainsi ses légitimes ambitions.

Tout comme le sportif qui a besoin de faire régulièrement des gammes afin de conserver un niveau de performances et de compétitivité élevées, l'étudiant se doit de maîtriser, dorénavant, les bases fondamentales d'une bonne préparation. D'où cet ouvrage, axé sur une forte **méthodologie** (générale et appliquée) et de nombreux **conseils pratiques** (tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales).

Finalement, vouloir intégrer l'une de ces écoles supérieures de commerce et de management pour recevoir des spécialisations dans des domaines aussi divers que l'audit, la gestion, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de la banque ou de la finance, l'export... se mérite, mais grâce à un incontournable travail préparatoire, votre investissement initial vous vaudra de bénéficier, au final, d'une double formation et d'un double diplôme (pour un même nombre d'années après le bac que beaucoup d'anciens préparatoires) et de vous forger ainsi le tremplin idéal vers un avenir prometteur et une réussite professionnelle nationale ou internationale.

PRÉSENTATION DES CONCOURS D'ENTRÉE AUX ÉCOLES DE COMMERCE EN ADMISSION PARALLÈLE PASSERELLE BAC +2, BAC +3 ET BAC +4

PRÉSENTATION DES CONCOURS PASSERELLE ESC

1. Extrait du règlement général du concours

Admission aux épreuves

- La Banque Passerelle propose des épreuves pour l'intégration en première ou seconde année du programme « Grandes Écoles » ou en Master 1 des établissements adhérents en fonction du niveau d'études requis des candidats.
- Les conditions d'admission aux épreuves sont communes à chacune des Écoles Supérieures de Commerce appartenant à la Banque Passerelle ESC.
- Un candidat ne peut s'inscrire pour une école qu'à une seule forme d'admission.

Admission aux écoles

- Ne peuvent intégrer que les candidats admis qui sont titulaires de leur titre ou diplôme au 1^{er} novembre de l'année du concours.

2. Organisation générale du concours

Modalités des inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement via Internet sur le site www.passerelle-esc.com, avec paiement en ligne sécurisé. Les tarifs et dates limites d'inscription aux épreuves écrites et orales sont fixés chaque année et annoncés sur le site Internet et la plaquette Passerelle (315 € pour l'ensemble des écoles pour les épreuves écrites et 50 € par école pour les épreuves orales). L'inscription définitive au concours est subordonnée au règlement

complet des frais d'inscription. Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.

La gratuité est accordée aux étudiants boursiers sur justificatifs. Le seul justificatif de bourse valable est l'avis définitif de bourse délivré par le Rectorat ou par le CROUS. Tout autre document sera refusé.

Les pièces obligatoires d'inscription doivent être retournées avant la fin de la clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

Une procédure de désistement est possible et doit être formulée par écrit à l'adresse du concours. Le remboursement des droits d'inscription aux épreuves écrites s'effectuera conformément au règlement du Concours Passerelle.

Principes de fonctionnement

Le concours Passerelle est composé d'épreuves écrites d'admissibilité et d'épreuves orales d'admission.

À noter que les candidats handicapés bénéficient d'1/3 de temps supplémentaire pour toutes les épreuves.

À l'issue des épreuves écrites, le jury de chaque école compose la liste des candidats admissibles.

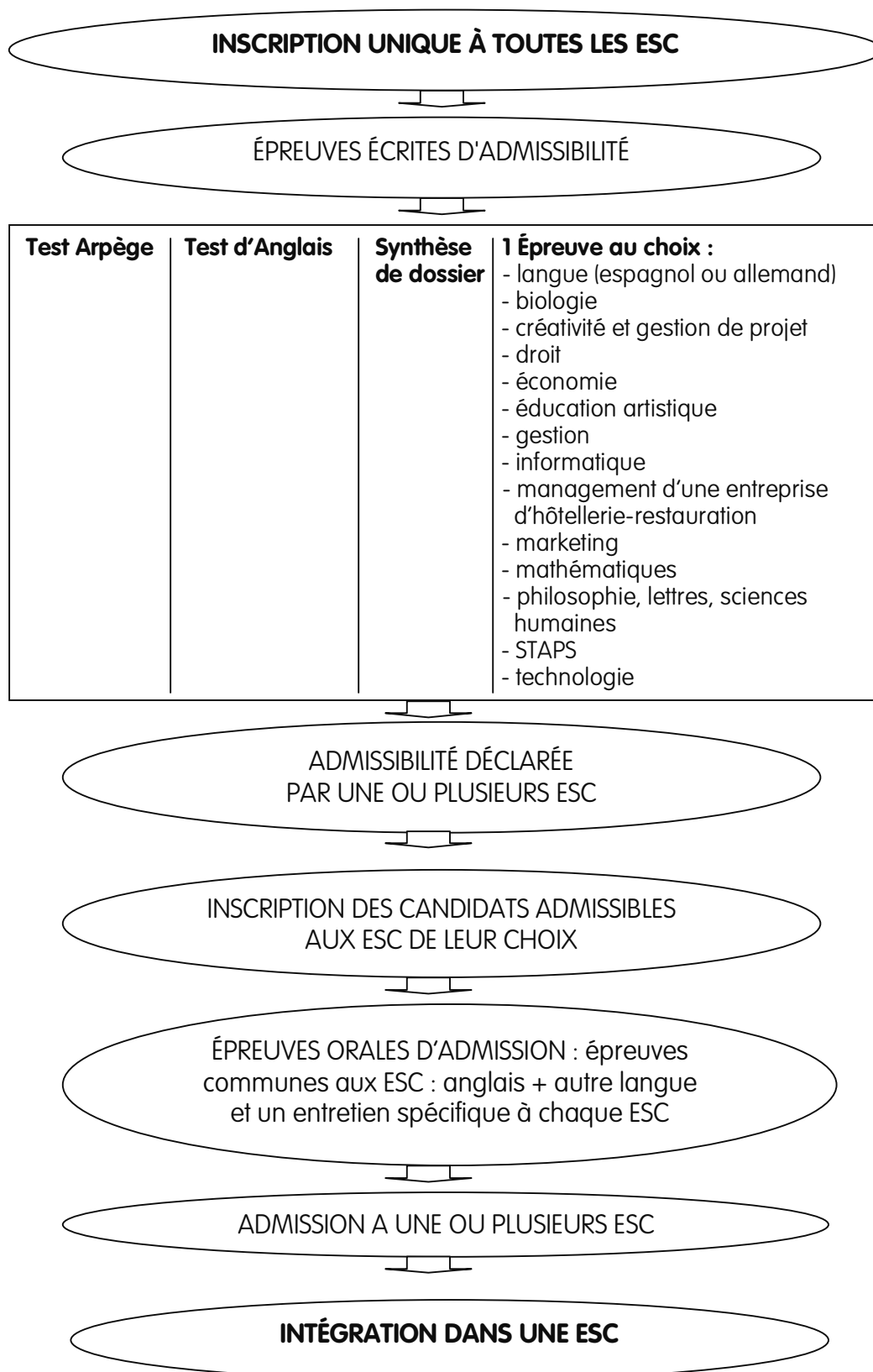
Ces derniers ont alors un délai de 10-11 jours (traditionnellement fin mai) pour s'inscrire aux épreuves orales d'admission des écoles dans lesquelles ils ont été déclarés éligibles.

Épreuves d'entretien : des droits d'inscription aux épreuves d'entretien sont exigés par chaque école (à titre d'exemple pour 2009-2010 : 50 €). Ces droits sont payables par **carte bancaire** lors de l'inscription aux épreuves orales d'admission sur le serveur **www.passerelle-esc.com**. À noter que ces épreuves sont **spécifiques** à chaque école.

À l'issue des épreuves orales, le jury de chaque école détermine la liste de candidats admis et la liste des candidats sur liste supplémentaire.

Affectation dans les écoles

Les Écoles membres de Passerelle ESC ont élaboré une procédure d'affectation centralisée (Centralisation des Affectations Passerelle ESC-CAP) des candidats qui a pour but de faciliter la démarche d'inscription dans leur future école et d'intégration dans une nouvelle ville. Ainsi, en fonction de leurs résultats, les étudiants sont affectés dès le mois de **juillet**, à une école à partir d'une corrélation entre leurs souhaits d'intégration et leurs rangs définitifs d'admission. Les candidats reçoivent courant mai, un guide détaillé sur les étapes clefs de ce processus d'affectation.

Tableau récapitulatif du concours

3. Admission sur titre Bac +3 en 2^e année : PASSERELLE 2

Extrait du Règlement du concours

Peuvent se présenter les candidats préparant ou titulaire d'un diplôme (de niveau Bac +3, Bachelor, Licence, Maîtrise...).

- Les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures d'au moins trois ans post-baccalauréat ou d'un titre homologué au niveau II.
- Les candidats titulaires d'un diplôme Bac +3 et Bac +4 et Bac +5 français visé par le Ministère de l'Éducation nationale ou étranger reconnu comme équivalent.
- Les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires d'un titre ou d'un diplôme français sanctionnant une fin de 2^e cycle universitaire ou un cycle d'études supérieures d'au moins quatre ans post-baccalauréat.
- Les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires d'un titre ou d'un diplôme de sortie d'un Institut d'Études Politiques.
- Les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires d'un titre ou d'un diplôme d'Ingénieur d'une école figurant sur la liste des établissements habilités par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer un diplôme d'ingénieur.
- Les candidats français ou de nationalité étrangère titulaires d'un titre ou d'un diplôme de Médecin, Pharmacien ou Architecte.

Le concours Passerelle 2 permet aux candidats d'intégrer la 2^e année du programme « grandes écoles », ou le Master 1 des établissements adhérents. Et ne pourront intégrer une ESC que les candidats qui seront titulaires de leur titre ou diplôme au 1^{er} novembre de chaque année. Le concours ne validera aucune équivalence.

Le règlement général (modalités etc.) est identique à celui mentionné dans la partie consacrée à Passerelle 1.

Droits d'inscription : 2 montants différents selon que vous passez ou non le test Tage-Mage au concours : pour l'ensemble des épreuves écrites le montant est de 315 € et de 260 € pour les épreuves écrites sans le test Tage-Mage. Les candidats boursiers de l'Éducation Nationale sont exonérés de frais d'inscription pour les épreuves écrites (sous réserve d'envoyer les justificatifs exigés).

Concernant les épreuves orales : les droits sont de 50 € par école (avec demi-tarif sur justificatif pour les boursiers).

Épreuves écrites d'admissibilité

- Le test Tage-Mage
- La synthèse de dossier

- Le test d'anglais
- L'épreuve au choix parmi 15 options (à noter qu'elle est à choisir selon la formation supérieure antérieure du candidat).

Le test Tague-Mage (durée 2 heures) : est une épreuve écrite constituée de six épreuves comprenant 90 questions à choix multiples (QCM) portant notamment sur :

- des aptitudes verbales ;
- des aptitudes à la résolution de problèmes ;
- des aptitudes au raisonnement logique.

La synthèse de dossier (durée 2 heures) : consiste, à partir d'un ensemble de documents, à rédiger une synthèse mettant en évidence les idées essentielles du dossier. Cette épreuve fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et ne nécessite pas de connaissances personnelles particulières.

Le test d'anglais (durée 1 h 30) : est également une épreuve composée de questions à choix multiples visant à mesurer le niveau de connaissance de la langue. Il vise à tester :

- la grammaire ;
- la structure et usages ;
- la compréhension d'un texte écrit.

UNE épreuve au choix (durée 2 heures) : le candidat a le choix entre les 15 épreuves suivantes :

- **Biologie** (niveau licence de Biologie cellulaire, Physiologie, Biochimie.) : L'épreuve comporte deux parties : une 1/2 heure consacrée à différents types de questions (choix multiples, associations et questions à très court développement), 1 heure 1/2 réservée à une question de réflexion et d'application (sujet théorique ou commentaire d'article).

Programme :

Fonctions cellulaires fondamentales.

Physiologie des cellules excitables.

Les fonctions du système nerveux.

Les hormones.

Pharmacologie de la communication cellulaire.

Homéostasie et grandes fonctions physiologiques (milieu intérieur, défenses de l'organisme, circulation, respiration, digestion, excrétion).

Notez que ce programme suppose l'acquisition de connaissances en biologie et sur les techniques actuelles appliquées à la biologie (patch-clamp, binding, dosage RIA, etc.).

- **Créativité et Gestion de Projet** (Niveau Licence en gestion de projet, management, marketing. Connaissances en gestion de projet associatif et/ou professionnel). Il s'agit d'un travail de réflexion créative pour trouver une solution concrète à une situation qui pose problème (levée de fonds, catastrophe naturelle, gestion de réfugiés, etc.). Les candidats rédigent une introduction qui indique les enjeux de la situation, ils proposent ensuite un plan d'action pour répondre au mieux à la situation.

Programme : Notions de culture générale sur le monde actuel, notions de conduite de projets.

- **Droit** (Niveau Licence de Droit) : il s'agit d'un sujet théorique (dissertation) ou d'un sujet pratique (commentaire de texte ou décision de justice).

Programme : introduction au Droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs ; les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes ; les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession ; droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat inter-parties, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi-délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats ; droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants.

- **Économie** (niveau Licence 3, 3^e année de licence de Sciences économiques, AES) : l'épreuve consiste en une dissertation à partir de connaissances personnelles et d'un dossier documentaire. Il ne s'agit pas d'une épreuve de théorie économique mais d'intelligence et de culture économique visant à vérifier la capacité des candidats à mettre en place une problématique, connaître les concepts clés et reconnaître les théories sous-jacentes nécessaires à la conduite d'une analyse économique.

Programme : les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte, l'évolution des structures économiques et l'organisation de la production, le progrès technique et l'innovation, les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés, l'économie monétaire et financière (la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire), le rôle de l'État (objectifs et instruments de politique économique), l'intégration européenne, les grands courants de la